

de même. J'invite le député de Rosedale à retirer son allusion peu courtoise.

**Des voix:** Retirez-la!

**M. l'Orateur:** Le député a nié que ce n'était pas lui qui avait rédigé son discours. Prétendre qu'un discours ait été rédigé par quelqu'un d'autre n'est pas une insulte, sans quoi il y aurait de très fréquents rappels au Règlement à la Chambre. Ainsi, je ne puis demander au député de Rosedale de retirer ce qu'il a dit.

Quant au caractère réglementaire de l'amendement proposé, l'article 44 du Règlement se lit ainsi:

Lorsqu'une question est en débat, nulle motion n'est accueillie, si ce n'est en vue de l'amender, de la renvoyer à une date déterminée, de proposer la question préalable, de faire lire les ordres du jour, de procéder à une autre affaire inscrite au feuillet, d'ajourner le débat ou d'ajourner la Chambre.

La seule catégorie dans laquelle la motion pourrait rentrer est celle des propositions d'amendement, or il a été soutenu dans le passé qu'une motion portant renvoi d'une question à un comité n'est pas à proprement parler une proposition d'amendement. Je cite le commentaire 202, page 169, de la quatrième édition de Beauchesne:

Ce n'est pas une proposition d'amendement que de proposer le renvoi d'une question à un comité.

La question est également traitée à fond par l'Orateur dans les *Journaux*, page 400, du 21 mai 1951. Je dois donc déclarer que la motion de l'honorable député est irrecevable.

La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la question?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, j'aurais demandé au premier ministre (M. Diefenbaker) si le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) a l'intention de prendre part au débat comme le premier ministre le lui a suggéré. Il semble que si le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) doivent y prendre part, ce serait normal que les représentants du ministère qui exposent la thèse parlent les premiers. Nous devrions peut-être demander si le ministre de la Défense nationale a l'intention de saisir cette occasion pour participer à ce qui est évidemment pour lui une très importante discussion.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, c'est à l'honorable député, après tout, de décider de l'ordre qui sera suivi. S'il est prêt, nous tenons à entendre le point de vue de l'opposition. Rien n'oblige le ministre de la Défense nationale à choisir ce moment-là pour prendre part au débat.

**Des voix:** Le vote!

[M. Herridge.]

**L'hon. M. Pearson:** J'invoque le Règlement. Je signale qu'un grand nombre de questions ont déjà été adressées aux membres du gouvernement qui seront peut-être assez bons d'y répondre maintenant.

**Des voix:** Aux voix!

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre, qui est membre de la Chambre depuis bon nombre d'années, conviendra avec moi, j'en suis sûr, que nous venons d'être témoins d'un des spectacles les plus extraordinaires au Parlement: un ministre chargé d'un ministère à l'égard duquel une question fort importante a été discutée n'a pas profité de l'occasion de participer à une discussion portant sur son ministère, surtout après les remarques faites par son chef, le premier ministre de la Reine à la Chambre. Force nous est de conclure que le peu d'empressement du ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) à prendre part à ce débat, en conformité des dispositions ordinaires qui prévoient l'alternance des orateurs entre le gouvernement et l'opposition, tient à ce que le gouvernement est encore embrouillé, comme il l'était l'automne dernier et en août dernier, au sujet de cet accord très important conclu entre les États-Unis et le Canada.

Le premier ministre (M. Diefenbaker) a dit aujourd'hui que cette question n'a pas à être déférée au Parlement. A mon avis, c'est une remarque assez extraordinaire de la part d'un homme connu de ses collègues comme champion des droits du Parlement, d'un homme qui en tant que premier ministre saisit bien peu d'occasions de toujours se conformer à cette réputation que lui font les membres de son propre parti.

Il s'agit d'une question qui ressortit sûrement et à bon droit au Parlement. A coup sûr, le premier ministre ne niera pas que les actes et les programmes de l'exécutif, surtout dans des questions de cette importance, doivent être soumis à l'approbation ou à la désapprobation du Parlement de notre pays conformément à la pratique plus que cinquantenaire. Le premier ministre dit non. Je me propose de lui démontrer que tel est le cas. De fait, nous sommes placés dans une situation exceptionnelle, car le 4 novembre dernier le ministre de la Défense nationale nous a dit, en réponse à une question que je lui avais posée, que le parlement aurait l'occasion de discuter ce sujet. Puis, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith), en prenant la parole dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, a fait savoir au chef de l'opposition (M. Pearson) que, nonobstant les déclarations de son collègue, on n'aurait pas l'occasion de débattre la question comme le proposait le ministre de la Défense nationale. Or, le lendemain, le député